

## Les secteurs de pêche de la carpe de nuit

L'ensemble des parcours listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à la pratique de la pêche de la carpe de nuit.

**Attention, ce droit n'autorise pas systématiquement l'accès en véhicule sur la totalité des parcours.**

En milieu urbain, l'utilisation des signaux lumineux est préférable à l'utilisation des détecteurs sonores afin d'éviter les nuisances.

Rappels : la navigation est strictement interdite de nuit et la pêche de la carpe de nuit est interdite dans les 50 mètres en aval des barrages, écluses et autres ouvrages.

Communes	Rives	Limites amont	Limites aval	Mètres
<b>SUR L'YONNE</b>				
La rivière l'Yonne en totalité à l'exception des biefs privés.				
<b>SUR LE CANAL DE BOURGOGNE</b>				
Le Canal de Bourgogne en totalité dans le département.				
<b>SUR LE CANAL DU NIVERNAIS</b>				
Le Canal du Nivernais en totalité dans le département.				
<b>SUR LE CANAL D'ACCOLAY</b>				
Le Canal d'Accolay dans sa totalité.				
<b>SUR LE CANAL DE BRIARE</b>				
Le Canal de Briare en totalité dans le département.				
<b>SUR LE CANAL DE DERIVATION DE JOIGNY</b>				
Le Canal de Dérivation de Joigny dans sa totalité.				
<b>SUR LE CANAL DE DERIVATION DE GURGY</b>				
Le Canal de Dérivation de Gurgy dans sa totalité.				
<b>SUR LE CANAL DE DERIVATION DE COURLON</b>				
Le Canal de Dérivation de Courlon dans sa totalité.				
<b>SUR L'ARMANÇON</b>				
Ancy Le Franc	Droite	Vanne du Ru de la Lame	Barrage d'Ancy Le Franc	200
Pacy / A	Gauche	Lieu-dit « Fontaine effondrée»		400
Brienon	Gauche	Propriété du Moulin de Saint Martin	Barrage de Brienon	450
<b>SUR LE SEREIN</b>				
Annay sur Serein	Gauche	Confluence du Serein son bief à Perrigny	Face au barrage de Cognières	200
L'isle sur Serein	Gauche	100 m en amont du barrage de L'Isle / S	Barrage de L'Isle / S	100
L'Isle sur Serein	Droite	100 m en aval du pont de la route D 86	Limite aval du Parc du château	400
L'isle sur Serein	Droite	Pont de la route D 11	200 m en aval du pont	200
<b>SUR LA CURE</b>				
Vermenton	Gauche	Pont SNCF	Barrage de Vermenton	250

Vermenton	Droite	Point matérialisé 200 m en aval du terrain de camping	Confluence ru du lavoir - Cure, 300 m en aval du port	700
<b>SUR LES PLANS D'EAU</b>				
Etang La Grande Mer à Sens		Totalité du plan d'eau sauf secteurs de réserve de pêche		1000
Etang de la Gravière à Pont sur Yonne		Totalité du plan d'eau		1700
Etang n°1 Villeneuve/ Y		Totalité du plan d'eau base de loisir des Sainfoins		1700
Etang n°3 Villeneuve / Y		Totalité du plan d'eau base de loisir des Sainfoins Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1300
Etang de la Carpe à Saint Aubin sur Yonne		Anciennement 1er lac de Saint Aubin sur Yonne		1000
Lac Crescent à Marigny l'Eglise	Droite	Pont de Queuzon	Embarcadère	500
	Gauche	Pont de Rilly	500 m en aval du pont, lieu-dit La Glacière	500
Etang de Moutiers	Gauche	Lieu-dit "Bois de la Vernée 10 postes sur réservation (gratuite)		400
Réservoir du Bourdon	Gauche	100 m à l'ouest de la pointe de la Métairie Archambault	Embarcadère au lieu-dit " En Gilet "	1600
	Droite	Digue de coupure	Lieu-dit "Les Grilles"	850
	Droite	450 m en aval du pont Taillis Channel	Pont de la route neuve (RD 185)	600
	Gauche	Lieu-dit Les Fondreaux		250
	Gauche	Le long de la RD 485 « Bois de la Grande Pâture» et « Bois de devant» Secteur fermé du 01/07 au 31/08 inclus		800
Etang Nord Picardie		Totalité du plan d'eau Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1500
Etang de Saint Denis les Sens n°2		Parcours délimité par des panneaux Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1200